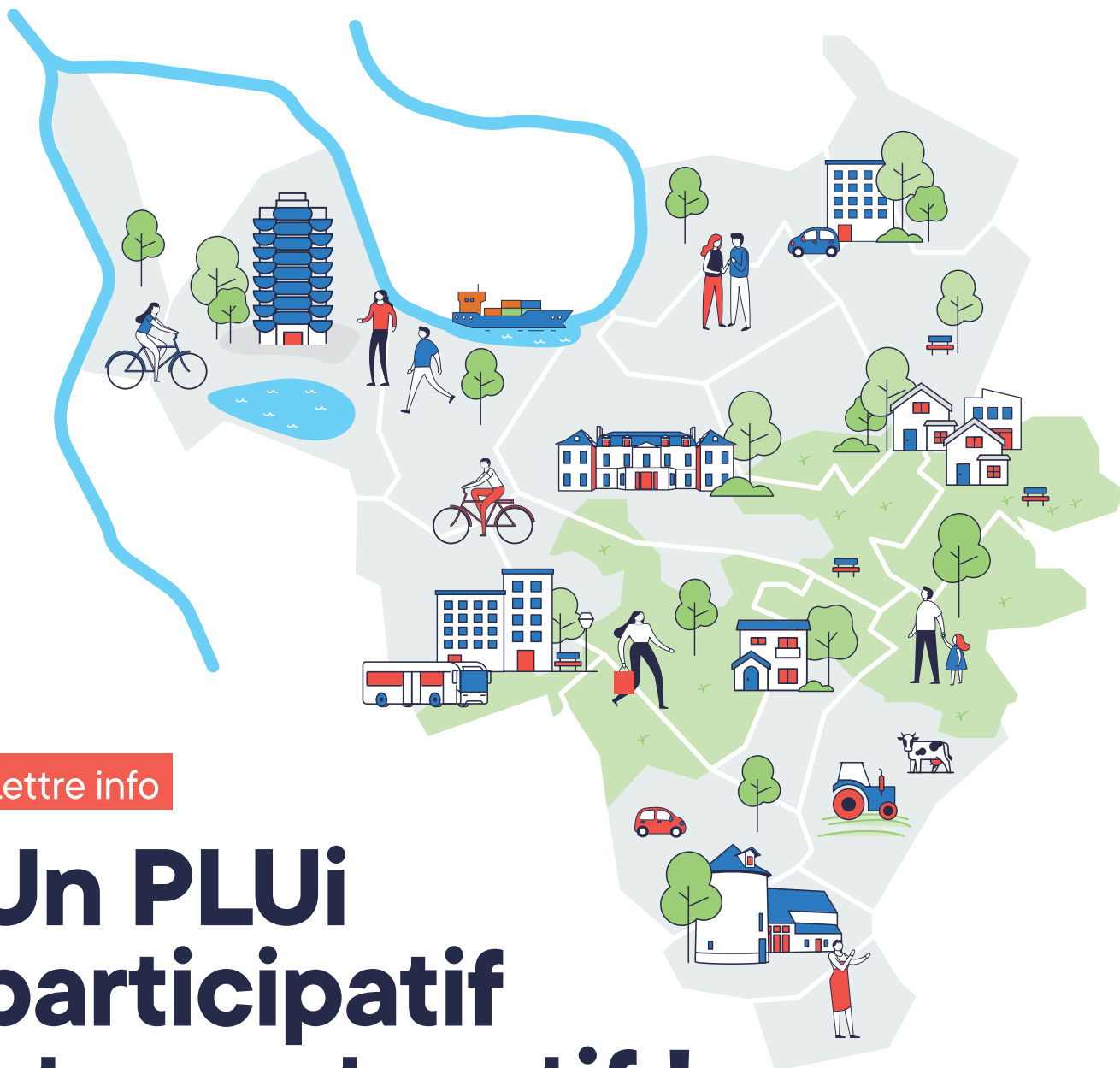




Lettre info

Un PLUi participatif et constructif !

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), votre intercommunalité, a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme réglementaire est destiné à accompagner et encadrer les projets d'aménagement au sein des 16 villes* membres de GPSEA, afin d'assurer un développement cohérent et maîtrisé du territoire, dans le respect des identités communales.

Tout au long de ses différentes phases, le PLUi est élaboré par les élus de GPSEA et des villes en cohérence avec les normes et règles supérieures de la Région, de la Métropole du Grand Paris ou de l'État. Il est partagé avec les habitants et les acteurs du territoire (entrepreneurs, agriculteurs, associations...) via plusieurs dispositifs de concertation : site internet, réunions publiques, registres et supports de communication.



* Alfortville • Boissy-Saint-Léger • Bonneuil-Sur-Marne • Chennevières-Sur-Marne • Créteil • La Queue-En-Brie • Le Plessis-Tréville • Limeil-Brévannes • Mandres-Les-Roses • Marolles-En-Brie • Noisieu • Ormesson-Sur-Marne • Périgny-Sur-Yerres • Santeny • Sucy-En-Brie • Villecresnes

Le PLUi, des défis pour le territoire de demain !

Les 4 grands objectifs du PLUi de GPSEA



Améliorer le cadre de vie et intensifier l'identité paysagère

- Renaturer le territoire
- Intégrer la nature en ville et la biodiversité dans l'aménagement
- Valoriser le chemin de l'eau et les parcours naturels remarquables du territoire
- Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles



Renforcer la lisibilité et l'attractivité du territoire

- Penser un habitat durable en développant une politique de l'habitat qualitative, permettant aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire
- Affirmer GPSEA comme un territoire de la culture, des sports et des loisirs
- Valoriser des secteurs stratégiques tels que le port de Bonneuil, le pôle hospitalo-universitaire et les terres agricoles



Vivre et travailler sur le territoire

- Organiser un accès équilibré aux équipements et services, en adaptant leur programmation et en encourageant la mutualisation et la création de bassins de rayonnement
- Faciliter les déplacements en proposant une offre de transport adaptée aux besoins des habitants (covoiturage, transport à la demande, pistes cyclables...)
- Encourager le développement économique local par un accès facilité à l'emploi pour les actifs du territoire, une construction de parcours résidentiel économique pour les entreprises et la création ou préservation de foncier économique



Conforter l'identité nourricière du territoire

- Maintenir le poumon agricole de la Métropole du Grand Paris en préservant les terres agricoles, en développant les circuits courts et en encourageant une agriculture durable et de qualité
- Renforcer les liens avec le territoire urbanisé par la création d'un maillage d'agriculture urbaine et le développement de la culture du bien manger pour tous

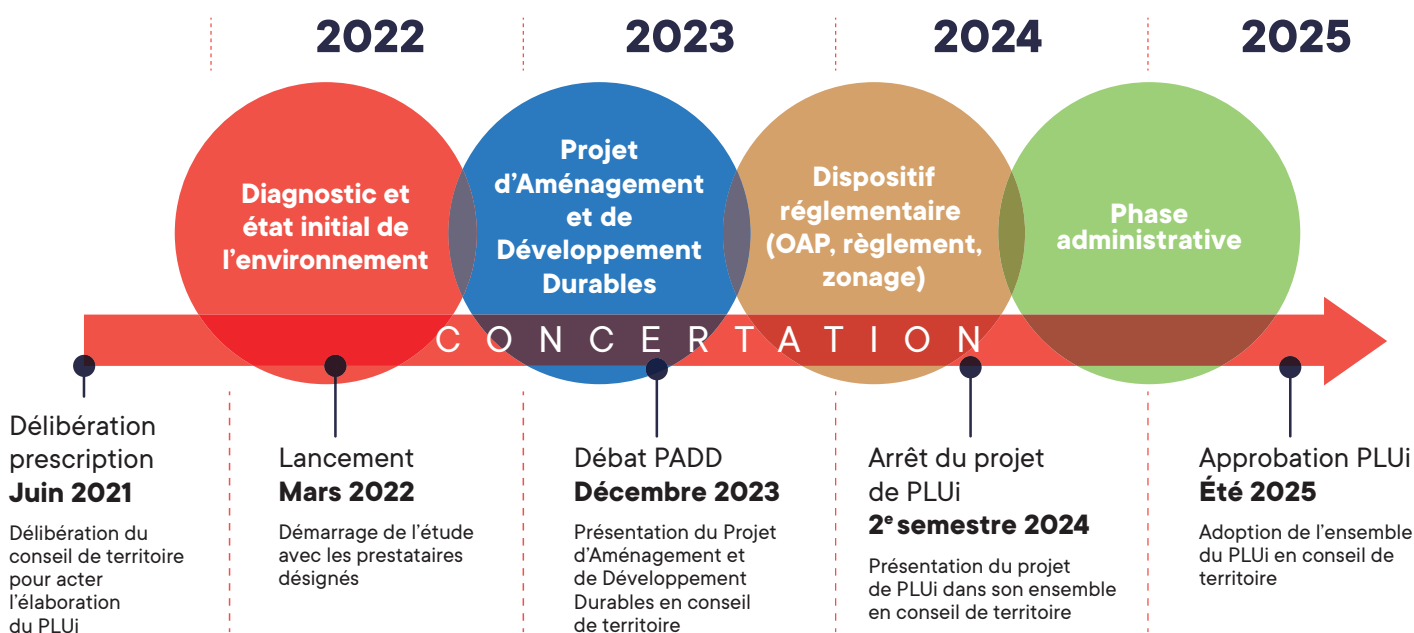
Le PLUi, où en est-on ?

Du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables, quelles sont les orientations pour le territoire de demain ?

Première étape de l'élaboration du PLUi, le diagnostic territorial permet de mettre en lumière les caractéristiques et les enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, de transport, d'équipements ou de paysage. C'est au regard de ces enjeux que sont définis les orientations et les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour les 15 prochaines années. Le PADD est le « chapeau » stratégique du PLUi.



Plusieurs grandes étapes pour élaborer le PLUi



Le PLUi, un projet pour tous qui s'élabore avec vous !

Comment participer et s'informer concrètement ?

Le PLUi est un projet qui engage l'avenir du territoire et de ses 16 communes. Afin qu'il corresponde aux besoins et aux préoccupations du quotidien de tous ses habitants et usagers, une concertation est menée aux différentes étapes de son élaboration permettant à chacun de s'informer et d'exprimer son avis.



Je m'informe

Tout au long de l'élaboration :

- Sur une page internet dédiée pour vous informer et accéder à tous les documents nécessaires : **sudestavenir.fr** – Rubrique « Nos Grand Projets ».
- Lors des **réunions publiques d'informations**



Je contribue

- Sur les **registres de concertation** accessibles en mairie des 16 communes membres et dans les locaux de GPSEA pour y laisser vos remarques et contributions
- En adressant un mail ou par courrier à M. le Président :

**Grand Paris Sud Est Avenir
Europarc
14, rue Le Corbusier
94046 CRETEIL Cedex**

plui.concertation@gpsea.fr



Retrouvez toutes les infos
sur le projet de PLUi sur
sudestavenir.fr